
CONSEIL REGIONAL
GROUPE COMMUNISTE

**CREATION D'UN SERVICE PUBLIC REGIONAL DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE**

Intervention de Jean-Claude Delanoue

Monsieur le Président, cher-es collègues,

Tout le monde s'accorde à reconnaître que le développement de la formation et de la qualification constitue, parmi d'autres, un des leviers essentiels du progrès économique et social et d'une issue de progrès à la crise économique et financière.

Cela devrait logiquement conduire tout un chacun à considérer qu'avec l'amélioration de l'emploi, l'augmentation des salaires et l'instauration de nouveaux droits pour les salariés, la formation et la qualification sont de solides points d'appui pour une relance efficace en réponse à la crise.

Or, ni le gouvernement ni le patronat n'ont saisi cette opportunité pour ne serait-ce qu'assumer leurs responsabilités.

Toutes les politiques sur l'emploi menées depuis une trentaine d'années, toutes les promesses et toutes les mesures dites d'aide à l'emploi n'ont pu empêcher le chômage massif de croître puis de se maintenir, tandis que la précarité de l'emploi n'a cessé de progresser.

Le gouvernement fait l'impasse sur la demande salariale et sur la gestion des entreprises. En exonérant ainsi le patronat et les actionnaires du moindre devoir de solidarité, l'État prive la nation de ressources essentielles et s'enferme dans une logique mortifère qui conduit à faire payer la crise par ceux qui n'en sont pas responsables et alimente de facto la récession.

Les besoins sont énormes et le désengagement de l'État n'en n'est que plus condamnable. Pour une véritable ambition d'avenir il faudrait tripler les moyens actuels de la formation, que ce soit en formation initiale, générale, professionnelle, technologique, continue et sur le temps de travail.

C'est peu dire que cette exigence de qualité pour une véritable sécurité d'emploi et de formation se heurte aux intérêts d'une économie financiarisée qui trouve tous les moyens, avec l'aide d'un Gouvernement aux ordres, pour écraser les coûts du travail et par extension tous les coûts sociaux. C'est dire aussi combien il en coûte aux libéraux de laisser filer hors du circuit boursier 26 bons milliards actuellement consacrés par an à la formation ! Autant dire de l'argent perdu, pour faire grossir les dividendes.

Pour autant, la formation est considérée par l'employeur sous l'angle d'un investissement ; dès lors, elle est dirigée vers les catégories les plus susceptibles de la traduire en gains de productivité ; par ailleurs, l'accès est d'autant plus difficile que le ou la salarié(e) est issu(e) d'une petite entreprise.

À ce parcours déjà bien difficile se rajoute la complexité de l'offre de formation professionnelle, de son financement, de sa gestion... Les 26 milliards consacrés à la formation sont gérés par un nombre important d'OPCA (organisme paritaire collecteur agréé), et une multitude d'organismes, publics comme privés, du coup, le stagiaire, qui n'est pas seul dans la prise de décision de sa formation est, pour sa part, bien démuni lorsqu'il s'agit de faire son choix.

Nous sommes aujourd'hui, le plus souvent, devant une conception libérale de la formation professionnelle. Cette orientation consiste à faire de la formation une marchandise privée, individuelle, dans une conception réductrice de l'individu, au service de l'économie de marché. Ainsi, est assigné comme objectif central au système de formation de satisfaire, au moindre coût, les exigences « d'employabilité » et de flexibilité des entreprises, chères aux dirigeants de l'Union européenne. C'est ce qu'exprime le « Livre vert » de la commission européenne « Moderniser le droit du travail » et ses objectifs notamment de protection moindre contre les licenciements, sous prétexte d'inciter à créer des emplois. C'est ce qu'exprime également le Traité de Lisbonne, la copie conforme du Traité Constitutionnel Européen, rejeté par les français en 2005.

Enfin, la fusion de l'ANPE et de l'ASSEDIC en « Pôle emploi » ne peut se comprendre qu'en lien avec l'entrée en vigueur concomitante de la loi sur les « droits et devoirs des demandeurs d'emploi », qui depuis octobre permet la radiation pour deux mois d'un chômeur qui refuse deux « offres raisonnables d'emploi ». En réduisant les marges de manoeuvre des chômeurs, les patrons gagnent une main-d'oeuvre à moindre coût et limitent les dépenses de l'assurance chômage financée par leurs cotisations.

C'est évidemment dans une tout autre direction que notre pays doit s'orienter.

Nous proposons par exemple de mettre en place une formation continue tout au long de la vie bénéficiant à tous les salariés, s'appuyant sur une formation initiale de haut niveau, bénéfique également au dynamisme d'une économie reposant de plus en plus sur la maîtrise de ces savoirs élevés. Cette proposition s'intègre dans la proposition communiste de mise en place d'un système de « sécurité d'emploi ou de formation » garantissant la permanence de la rémunération, qui encadre l'alternance devenant nécessaire entre moments de travail et moments de formation continue.

La tâche est donc immense, la Région se doit d'y répondre et elle s'y emploie avec responsabilité en proposant la création du Service Public Régional de la Formation Professionnelle malgré toutes les incertitudes qui pèsent sur les inégalités qu'il peut créer entre citoyens sur les territoires.